



POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE, COMMERCE.

# L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis,

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR.

## PRIX DES ABONNEMENTS :

Un an, Saumur. . . . . 18 fr. » c. Poste, 24 fr. » c.  
Six mois, — . . . . . 10 » — 13 »  
Trois mois, — . . . . . 5 25 — 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements demandés, acceptés ou continués, sans indication de temps ou de termes seront comptés de droit pour une année. — L'abonnement doit être payé d'avance. — Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 20 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

## Gare de Saumur (Service d'hiver, 12 novembre).

## DÉPARTS DE SAUMUR VERS NANTES.

3 heures 13 minutes du matin, Poste.  
9 — 04 — — Omnibus.  
2 — 21 — — soir, Omnibus.  
4 — 13 — — Express.  
7 — 13 — — Omnibus.  
Le train des samedis part d'Angers à 5 h. 20 m. du soir et arrive à Saumur à 6 h. 41 m.

## DÉPARTS DE SAUMUR VERS PARIS.

3 heures 02 minutes du matin, Mixte (prix réduit).  
7 — 55 — — Omnibus-Mixte.  
9 — 51 — — Express.  
11 — 56 — — Omnibus-Mixte.  
5 — 52 — — soir, Omnibus.  
10 — — — Poste.

## PRIX DES INSERTIONS :

Dans les annonces . . . . . 20 c. la ligne.  
Dans les réclames . . . . . 30 —  
Dans les faits divers . . . . . 50 —  
Dans toute autre partie du journal. 75 —

## ON S'ABONNE A SAUMUR,

Au BUREAU DU JOURNAL, place du Marché-Noir, et chez MM. GRASSET, JAVAUD et MILON, libraires. Les abonnements et les annonces sont reçus, à Paris, à l'Office de Publicité Départementale et Étrangère, LAFFITE-BULLIER et C<sup>ie</sup>, place de la Bourse, 8.

## Chronique Politique.

Un diplomate bavarois, jusqu'ici profondément inconnu, le comte de Taufkirchen, vient pendant quelques jours de remplir de son nom toutes les agences télégraphiques européennes. Il paraît certain que le comte de Taufkirchen n'était chargé de rien moins que de persuader au cabinet de Vienne de se rapprocher de la Prusse et d'en venir à une alliance qui, contrairement aux stipulations du traité de Prague, aurait fait rentrer l'Autriche dans le concert allemand à peu près au même titre que les Etats du Sud : Bavière, Wurtemberg et Bade.

Quoi qu'en dise aujourd'hui la *Nouvelle presse libre*, qui assure qu'il serait prématuré de considérer la mission du diplomate bavarois comme définitivement ruinée et qui prétend que l'on négocie encore, nous avons tout lieu de croire, au contraire, que le comte Taufkirchen a tout à fait échoué dans sa tentative. L'Autriche n'a pas voulu se départir à l'égard de l'Allemagne prussienne de cette neutralité imposée par l'adverse fortune, neutralité qui présentement devient pour elle une situation fort avantageuse.

On se souvient du mot célèbre : l'Autriche étonnera le monde par son ingratitude. M. de Beust n'a pas voulu lui fournir un pendant et étonner le monde par la promptitude de son oubli.

Nous devons prendre note d'un renseignement d'un autre genre, donné par la *Nouvelle presse libre* ; elle assure que les ouvertures des trois puissances médiatrices ont été, en gé-

ral, amicalement accueillies à Berlin. Mais, comme nous l'annonçons nous-même, on attendait le retour du comte de Bismark pour passer à des négociations plus effectives.

Les journaux publient les dépêches suivantes de Berlin, datées du 24, au soir :

La *Correspondance provinciale* dit que la nouvelle de prétendus armements ordonnés par la Prusse, à l'occasion de l'affaire du Luxembourg, est dénuée de tout fondement. Malgré l'annonce de mesures militaires prises par la France, et qui ont un rapport évident avec la question du Luxembourg, la Prusse n'a pas cru devoir, jusqu'ici, faire des préparatifs qui seraient en contradiction avec son espérance de maintenir les relations pacifiques avec la France.

M. de Bismark revient aujourd'hui de son voyage en Poméranie. C'est M. de Bismark qui ouvrira la session des Chambres prussiennes.

On lit dans la *Gazette de l'Allemagne du Nord* :

« On ne connaît pas encore de propositions de médiation dans la question du Luxembourg. Ces propositions n'ont donc pas pu être discutées. En attendant, il est constant que la Prusse n'a renoncé ni à son droit de garnison en faveur d'une union du Luxembourg avec la Belgique, ni aux traités qui s'y rapportent avec la Hollande. »

Le *Moniteur* mentionne dans son Bulletin une correspondance de Vienne d'après laquelle le gouvernement autrichien doit soumettre au Parlement de Hongrie, dès qu'il sera réuni,

les propositions suivantes : suppression de la dignité de palatin de Hongrie, qui, dans l'état actuel des choses, n'a plus de raison d'être ; abolition des règlements particuliers de la garde civique hongroise, les ordonnances relatives à cette institution étant désormais communes aux deux pays ; suppression de l'article de la Constitution de Hongrie interdisant au gouvernement de dissoudre le Parlement avant le vote du budget ; enfin, révision des lois de 1848.

On mande de Florence, le 23 avril :

Le président du conseil et le ministre de l'agriculture ont signé aujourd'hui, avec les plénipotentiaires autrichiens, le traité de commerce entre l'Italie et l'Autriche.

Une dépêche de Florence annonce que le ministre des finances, M. Ferrara, fera, dans la séance de la Chambre des députés du 6 mai prochain, l'exposé de la situation financière.

L'Italie croit savoir que le général Garibaldi persisterait dans son intention de faire une interpellation sur Rome, afin d'amener le Parlement à renouveler le vote qui déclarait Rome capitale ; mais le même journal ajoute que le général, au dernier moment, pourrait bien reconnaître que l'heure est mal choisie pour soulever une semblable discussion.

L'*Opinion* fait entendre de sages conseils dont il est à désirer que les partisans de Garibaldi, s'ils songent à tenter de nouvelles aventures, feraient bien de profiter :

« Assurément, dit ce journal, le gouvernement italien ne doit pas lier sa liberté d'action

dans les complications auxquelles peut donner naissance la question romaine, mais il doit demeurer fidèle aux conventions conclues, garder la frontière pontificale, ne pas la violer et ne pas la laisser violer par des bandes armées, de quelque part qu'elles viennent.

« L'émigration romaine doit comprendre la gravité des obligations contractées par le gouvernement italien et s'abstenir d'actes qui le mettraient dans la nécessité de recourir à la force pour la défense des frontières romaines. »

Voici l'analyse télégraphique du débat qui s'est engagé mercredi au Parlement italien sur la convention financière entre l'Italie et la France pour la dette pontificale :

« L'ordre du jour porte la discussion de la convention passée entre l'Italie et la France pour la répartition de la dette pontificale.

« M. Deboni combat la convention ; il fait observer que le paiement de la dette pontificale équivaut à une renonciation à Rome. L'Italie ne doit pas donner son argent aux ennemis de la liberté de conscience et de la civilisation.

« M. Ferrari combat aussi la convention. Il dit qu'il n'y a qu'un seul contractant ; que tous les avantages ont été accordés à l'ennemi de l'Italie. Il croit que cette convention altère l'esprit de l'alliance française.

« M. Visconti-Venosta défend la convention, dont il explique le but. Il déclare que le gouvernement pontifical, n'ayant pas participé à la convention du 15 septembre, ne pouvait pas participer à la convention relative à la dette.

## FEUILLETON.

5

## LES MAGICIENNES D'AUJOURD'HUI.

(Suite.)

Elle était vêtue d'une robe de laine noire tout usée. Une manche à moitié retroussée laissait voir un bras musculeux. Ses cheveux étaient en désordre ; son visage brun, aux traits accentués et assez réguliers, était d'une maigreur qui contrastait avec toute cette vigueur physique et morale qui respirait en elle. Mais ce qui semblait le plus étrange dans cette singulière créature, c'était un regard clair, impérieux et d'une fixité effrayante.

Faustin, en la regardant, ne lui fit même pas baisser les yeux.

— Jamais, pensa-t-il, je n'ai rien vu de pareil à ce regard fixe.

Il ne put réprimer un mouvement de curiosité, et dit à la portière, en passant devant sa loge :

— Dites-moi donc, Madame Ramichat, si vous connaissez cette femme qui marchait devant moi et vient de sortir à l'instant ?

— Ah oui ! Monsieur, que je la connais ! répondit Mme Ramichat : cent francs de loyer, au cinquième au fond de la cour ?

— Elle demeure dans la maison ?

— Ah ! oui, Monsieur, qu'elle y demeure ! c'est la fille à la mère Duval, la grande Jeanne... cette sorcière de Jeanne... C'est pas grand'chose, allez... et comme c'est mal ficelé... Quelle différence avec Ibsiboé !

— Ibsiboé ? quelle est cette Ibsiboé ?

— Ma fille, Monsieur, reprit-elle en essuyant une larme ; une blonde aux yeux bleus, comme moi... N'est-ce pas, Aldégonde ? dit-elle à sa sœur.

La brune Aldégonde, qui ne répondait guère que par des signes de tête affirmatifs ou négatifs, fit un mouvement qui voulait dire oui, et continua à piquer un gilet.

— Je n'ai jamais eu l'avantage, dit Faustin, de voir Mlle Ibsiboé Ramichat.

— Je le crois bien, s'écria la blonde mère d'Ibsiboé, en passant de l'attendrissement à la colère ; c'est une malheureuse à qui j'ai donné ma malediction ! Voilà quatre ans, Monsieur, qu'elle a fui la loge natale. Un soir, elle s'est tiré le cordon, pour suivre un argent de change.

— En vérité ! reprit Faustin en riant ; mais, pour en revenir à Mlle Jeanne...

— Ah ! reprit dédaigneusement Mme Ramichat, c'est pas éduqué comme Ibsiboé. Ça n'a ni esprit ni éducation. Ça dit : Cordon ! tout court, sans allonger le cordon d'un pauvre petit s'il vous plaît ; ça ne m'adresserait jamais en passant un petit mot d'aménité et de civilité. Ça vous a de l'orgueil pour six mille francs de loyer. Avec tout ça, cette princesse aura congé, car elle ne pourra pas payer son terme. Depuis plus d'un mois, la mère et la fille manquent d'ouvrage. Ça vous a la poche vide comme un logement vacant. Du reste, si Monsieur veut des détails, ajouta-t-elle, qu'il en demande à son domestique. Moi, je ne me mêle jamais des affaires des locataires.

— Et vous avez raison, dit Faustin, en se dirigeant vers la porte cochère.

— D'autant plus, reprit Mme Ramichat, qui ne demandait qu'à parler, qu'elle est joliment ténébreuse, la conduite de la grande Jeanne ! On n'y voit pas plus clair que dans l'escalier de la maison voisine, et Dieu sait s'il est mal éclairé !... Elle sort quelquefois toute la journée, sans emporter ni rapporter de l'ouvrage, et sans dire où elle va à l'au-

teur de ses jours. Il se passe quelque chose de mystérieux, c'est sûr. La pauvre mère Duval, qui est une brave femme, après tout, commence à s'inquiéter de sa grande diablesse de fille... Ah ! ça finira mal... Il se commet tant de choses criminelles à Paris... Je lisais encore tout à l'heure dans la *Gazette des Tribunaux* du premier, que...

— Ah ! vous lisez les journaux de vos locataires, dit Faustin. Eh bien ! Madame Ramichat, je vous autorise à lire ma Revue zoologique, et notamment les articles sur les orthoptères, les hémiptères, les névroptères et les hyménoptères.

— Platt-il ? fit la portière.

Faustin ne répondit pas, et sortit en riant aux éclats.

— Qu'est-ce que c'est que tout ça ? se dit à elle-même Mme Ramichat, ah ! c'est peut-être la suite des ambassadeurs japonais.

Quand Faustin entra chez M. Despinos, celui-ci achevait de nouer sa cravate blanche et de passer son habit noir. Il avait l'air d'un garçon d'honneur. Il se préparait à aller rendre une de ces visites de digestion, auxquelles l'obligeaient les nombreux diners dont il était le convive inévitable.

M. Despinos était un homme de quarante-six à



réclamée sous le nom et la qualité de Daoulas, ex-matelot du *Fæderis-Arca*. C'est véritablement un nommé Talmar, natif de Ploudaniel (Côtes-du-Nord) et déserteur d'un de nos régiments de ligne. Arrêté par la police prussienne comme vagabond, la crainte d'un châtiement mérité pour sa désertion était, a-t-il dit, le seul motif qui l'a porté à laisser planer des doutes sur sa personnalité. La peur de la police prussienne n'était point non plus étrangère à sa détermination, et il avait espéré qu'une fois en France il lui serait facile de se débarrasser de la lourde charge qu'il laissait peser sur lui. Quoi qu'il en soit, l'extradition n'ayant eu lieu que par suite d'une accusation capitale, Talmar doit être réintégré entre les mains de l'autorité de Trèves devant laquelle il lui restera à purger la prévention de vagabondage et peut-être celle d'usurpation de fausses qualités, choses qui paraissent peu lui sourire, attendu que les agents prussiens n'ont pas toujours, prétend-il, des manières empreintes de mansuétude.

« L'ordre de le réintégrer entre les mains des autorités prussiennes vient d'être donné et nous attendions cette décision pour donner le dernier mot de cette affaire. »

— Il se présente au salon des Beaux-Arts de l'année 1867 un fait sans précédent peut-être dans l'histoire de nos expositions périodiques.

M. Jean-Frédéric-Maximilien de Waldek, né à Vienne (Autriche), le 16 mars 1766, et naturalisé français, ayant atteint sa cent-et-unième année le 16 mars dernier, est élève de Vien, de David et de Prudhon.

Il figure au palais des Champs-Élysées, avec deux peintures à l'huile, achevées, d'après la déclaration de l'auteur, fin de 1866.

— Le *Morning Herald* raconte que, mercredi matin, entre cinq et six heures, un groupe de soixante à quatre-vingts baleines a été aperçu en vue de la baie de Kircaldy. Un instant, ces monstres marins se sont beaucoup rapprochés de la côte. Le groupe était si compacte qu'on aurait pu le prendre pour une énorme roche noire. Il n'était pas possible, attendu l'état de la marée, de leur donner la chasse. Du rivage, un homme a fait feu deux fois sur les baleines, qui ont plongé. Aucun coup n'a porté. Toutefois, elles n'ont pas tardé à s'éloigner.

## Chronique Locale et de l'Ouest.

Nous n'étions pas suffisamment informés, et d'ailleurs nous l'avons été beaucoup trop tard, lorsque nous avons connu l'accident bien fâcheux arrivé mercredi dernier à M. le général Crespin, commandant en premier l'École impériale de cavalerie. Depuis, nous avons recueilli de plus amples renseignements, que nous croyons exacts et que nous nous empressons de publier.

grande, svelte; intelligente, originale; une forte tête au moral, une belle tête au physique: un monde de pensées dans la cervelle, une forêt de cheveux noirs sur le front.

— Mais il me semble, dit Faustin, que ce portrait est préférable au nez de Mme de Pembrock.

— Oh! gardez-vous bien de songer à Mlle Stella! elle a déclaré positivement qu'elle ne voulait pas se marier. Depuis l'âge de 16 ans, et elle en a maintenant 25, elle est occupée à refuser tous les partis qui se présentent.

— Tous ces gens-là me déplaisent, dit-elle un jour devant moi; ils sont froids, monotones, vulgaires. Je ne me marierai jamais.

— Allons donc! répondit son père en riant. Je parie que tu te marieras l'année prochaine.

— Moi! s'écria la jeune fille. Je me marierai quand les morts ressusciteront.

— Depuis ce temps-là, continua M. Despinois; c'est sa phrase favorite, et voilà quatre ou cinq ans qu'elle la répète, chaque fois qu'on la demande en mariage.

— Cette phrase-là, dit Faustin à une forme cabalistique. Cependant, je ne suppose pas que Mlle Stella Dorvigny soit une nécromancienne.

Le matin même, le général avait formé le projet d'aller faire une visite à la campagne. Immédiatement après son déjeuner, il fit seller un de ses chevaux dans ce but; mais une averse vint, et il remit la partie au lendemain. L'averse ne fut que de courte durée, le soleil reparut, et quelques instants après le général se mit en selle, se dirigeant du côté des hauteurs de Bagneux. Il était à peu de distance du petit dolmen, lorsque son cheval eut peur, se cabra, et en retombant entraîna son cavalier dans la chute qu'il fit lui-même. Le général était seul, dans un endroit fort isolé. Plus tard, on s'aperçut qu'il avait la cuisse cassée au col du fémur.

Avec ce sang-froid, ce courage qu'on ne rencontre que chez l'homme fortement trempé et surtout chez l'homme de guerre qui plus d'une fois s'est trouvé dans de semblables positions, avec une voix presque éteinte par la douleur, il cria: au secours! sans être entendu pendant assez longtemps. Cependant ses cris arrivèrent jusqu'aux oreilles de quelques travailleurs qui vinrent aussitôt et s'empresèrent de lui prodiguer les secours que réclamait sa position, et qui leur valurent de la part du général de sincères remerciements.

Sur ces entrefaites, arrivèrent deux capitaines de l'École, que le hasard avait amenés de ce côté, et qui vinrent compléter les secours en organisant une ambulance pour faire transporter le général à son hôtel.

Pourtant, ce n'est pas là qu'il fut installé. Le docteur Trudeau jugea plus à propos de le faire conduire à l'hôpital militaire, pour l'opération de la réduction, qui s'est faite avant-hier avec succès, dit-on, et promet une prompte et complète guérison.

M. Chaverondier, lieutenant sous-écuyer à l'École de cavalerie, à laquelle il appartient, depuis bon nombre d'années, passe au dépôt de remonte de Montrouge, près Paris, comme officier acheteur. C'est, paraît-il, une fort belle position, qui lui est accordée sur sa demande. Nous l'en félicitons; mais, quoiqu'il en soit, nous regrettons vivement de voir trop souvent des officiers solliciter leur départ de notre bel établissement, alors surtout qu'ils sont méritants et comme tels capables d'y rendre des services.

Le Bulletin administratif du ministère de l'Instruction publique contient l'avis suivant:

« La mesure qui a supprimé toute session d'examen pour le baccalauréat, au milieu de l'année scolaire, a été reprise en vue d'assurer le cours normal des classes, et de prévenir, dans l'intérêt des élèves eux-mêmes et des familles, la désorganisation des études. Les examens sont aujourd'hui placés à l'époque où ils doivent se trouver, à la fin de l'année scolaire.

» Pour les candidats qui ont subi un échec,

M. Despinois entraîna Faustin chez Mme Dorvigny, où Mme de Pembrock était déjà installée sur une causeuse, au coin du feu. Faustin trouva Mme Dorvigny ravissante, le colonel franc et bon, Stella belle et spirituelle; le petit Benjamin lui-même, frère de Stella, lui parut charmant. Tout le monde enfin eut ses sympathies, excepté Mme de Pembrock.

En sortant de chez le colonel, il déclara positivement à M. Despinois qu'il n'épouserait jamais une femme dont l'esprit, les manières, le profil et le nez étaient si remarquablement pointus.

L'infortuné M. Despinois se livra à une douleur véhémement. Hélas! il lui fallait renoncer au repas de noces et à tous les repas hebdomadaires qu'il avait rêvés chez le jeune ménage. Il quitta tristement Faustin, en se demandant quel nouveau mariage il allait entreprendre, pour remplacer ce potage renversé.

Anais SÉGALAS.

(La suite au prochain numéro.)

ils sont autorisés à tenter de le réparer, au commencement de novembre, avant l'ouverture des grandes écoles, dans la pensée qu'ils ont consacré les vacances à se mettre en état de conquérir le diplôme.

» Une seule exception a été faite en faveur des candidats de l'école militaire de Saint-Cyr, qui, devant se présenter au concours pour cette école au mois de juin, soit tenus d'avoir terminé leur cours normal d'études au mois de mai.

« Une session pour le baccalauréat ès-sciences et ès-lettres a donc été ouverte, dans un intérêt d'équité et de service public, pour ces seuls candidats. Mais l'administration de l'Instruction publique est informée que quelques aspirants au baccalauréat ès-lettres, qui ne se destinent pas à l'état militaire, songent à se faire inscrire comme candidats au prochain concours d'admission à l'école de Saint-Cyr, afin d'avoir un prétexte pour se présenter à la session de baccalauréat ès-lettres, qui s'ouvrira le 15 mai prochain, et qui est exclusivement réservée aux candidats inscrits pour cette école.

» Il est donc nécessaire de répéter les termes de la circulaire du 29 décembre 1866: « Les aspirants à Saint-Cyr ne seront admis à s'inscrire à la faculté qu'après avoir justifié de leur inscription comme candidats à l'école impériale militaire, et vous devez les prévenir que le diplôme ne sera délivré, en cas de succès, qu'aux élèves qui auront réellement subi, en 1867, les épreuves pour l'admission à l'École militaire. »

Le moment de l'éclosion des hannetons, qui dure au plus quatre ou cinq jours, va arriver très-prochainement.

Un zoologiste, M. Florent-Prévoist, indique un moyen bien simple de faire périr beaucoup de ces insectes ravageurs en peu d'instants. Il consiste à allumer, à la nuit tombante, des feux clairs de bruyère, de fougère, etc., près des endroits où ces insectes sont attachés aux feuilles des arbres. Alors ils viennent s'y brûler, ainsi que beaucoup d'autres espèces d'insectes nuisibles.

15<sup>e</sup> DIVISION MILITAIRE.

CONSEIL DE GUERRE PERMANENT.

Séance du 9 avril 1867.

PRÉSIDENCE DE M. BAILLY, LIEUTENANT-COLONEL, COMMANDANT DU GÉNIE, A NANTES.

Ministère public: M. le commandant RICQUE, commissaire impérial.

Vol d'un pantalon de treillis appartenant à un militaire.

Admira, trompette à l'École impériale de cavalerie, à Saumur, se présente devant le conseil de guerre (recommandé par 539 jours de punitions), pour répondre à une accusation de vol d'un pantalon de treillis, qu'il s'est empressé d'aller vendre deux francs, à un nommé Allouin, domestique civil employé à une cantine de l'École, qui est déféré au tribunal correctionnel de Saumur, pour avoir acheté un effet militaire, et pourra être condamné à la même peine que l'auteur de la vente.

Si les militaires ne trouvaient pas des acheteurs complaisants et faciles, parmi la classe ouvrière des villes où parmi les fripiers, ils ne se hasarderaient pas aussi souvent à vendre leurs propres effets ou ceux volés à des camarades.

Voilà où mènent les habitudes de débauche, la fréquentation des cabarets et autres mauvais lieux. Quand l'argent manque pour satisfaire des goûts de dépense, on vole, et le conseil de guerre vous attend, et le déshonneur ensuite. Malheureuses les familles qui ont de tels enfants!

Reconnu coupable, Admira a été condamné à un an d'emprisonnement et aux frais de la procédure.

Pour chronique locale et nouvelles diverses: P. GODET.

## Dernières Nouvelles.

Vienne, 26 avril. — La Presse, de Vienne, croit savoir que la France a adhéré en principe

à la neutralisation du Luxembourg. Si la réponse de la Prusse n'est pas un refus absolu, le cabinet de Vienne, avec l'adhésion assurée des autres puissances neutres, présentera à Berlin une proposition formelle d'arrangement. D'après la Presse, la réunion d'un congrès serait alors probable.

Madrid, 25 avril, soir. — Une amnistie a été accordée aux simples soldats et aux caporaux compromis dans les révoltes de janvier et juin de l'année dernière.

Un délai de trente jours est fixé pour l'acceptation de cette mesure de clémence.

Pour les dernières nouvelles: P. GODET.

## Théâtre de Saumur.

Mardi prochain, M. H. Gillon, M<sup>me</sup> Armand, de l'Odéon, et A. Gillon, directrices de la scène, accompagnés de M<sup>lle</sup> Savary, et de plusieurs artistes de la capitale, donneront sur notre théâtre: *les Idées de M<sup>me</sup> Aubray*, pièce nouvelle, de M. Alex. Dumas fils.

COMPAGNIE GÉNÉRALE  
DES  
**MESSAGERIES A VAPEUR**  
PARIS, 60, RUE DE LA VICTOIRE.

(Circulation des locomotives avec des trains de voyageurs et de marchandises sur les routes ordinaires.)

STATUTS DE SOCIÉTÉ ANONYME.

Capital social: 25 millions de francs.

Actions de 500 francs.

La Compagnie est autorisée à établir ses services sur 60 lignes les plus productives.

PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION:

M. le baron de Vincent (C. ✱), sénateur.  
INGÉNIEUR EN CHEF DU MATÉRIEL: M. Servel, ✱, ancien ingénieur du matériel au chemin de fer d'Orléans.

Emission par séries de cinq millions.

Bénéfice assuré: devant s'élever jusqu'à 25 0/0 du capital.

Exemple: Une ligne de chemin de fer départemental de 45 kilomètres coûterait 5 millions.

— Produit 2 ou 3 0/0.

Son établissement en messageries à vapeur coûtera 400,000 francs.

Le même produit devient, dès lors, plus de 25 0/0.

Voici enfin une affaire française! une entreprise sérieuse, pratique, d'utilité générale, HONNÊTE, s'exécutant sous les yeux des actionnaires, servant directement leurs intérêts et leur assurant des bénéfices considérables!

LA SOUSCRIPTION EST OUVERTE.

ON SOUSCRIT } A PARIS: au siège de la Société, 60, rue de la Victoire.  
A SAUMUR: chez tous les banquiers.  
VERSEMENTS } 50 francs en souscrivant.  
75 fr. après la répartition.

Les autres versements plus tard, au fur et à mesure des besoins de la Société, à des intervalles au moins de trois mois et sans pouvoir appeler plus de 125 francs chaque fois.

SOUS-PRÉFECTURE DE SAUMUR.

**AVIS.**

ACQUISITION DE TERRAINS

Pour l'élargissement et la construction de la route départementale n° 14, sur le territoire de la commune de St-Hilaire-St-Florent.

Le Sous-Préfet de l'arrondissement de Saumur, chevalier de la Légion d'Honneur, En exécution des articles 6 et 15 de la loi du 3 mai 1841,

